

Bulletin d'histoire politique

De l'importance d'historiciser les luttes mémorielles dans la Cité

Stéphane Savard et Jacques Beauchemin



Volume 26, numéro 3, printemps 2018

Monuments et mémoire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1046915ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1046915ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Savard, S. & Beauchemin, J. (2018). De l'importance d'historiciser les luttes mémorielles dans la Cité. *Bulletin d'histoire politique*, 26(3), 151–157.
<https://doi.org/10.7202/1046915ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Monuments et mémoire

Présentation

De l'importance d'historiciser les luttes mémorielles dans la Cité

STÉPHANE SAVARD

*Département d'histoire et CRIDAQ
UQAM*

JACQUES BEAUCHEMIN

*Département de sociologie et CRIDAQ
UQAM*

Les récents événements entourant la dénomination de la rue Amherst à Montréal, le retrait de la statue d'Edward Cornwallis à Halifax¹, ou encore le déboulonnage de statues représentant des généraux confédérés, dont celle de Robert Lee, à Charlottesville, aux États-Unis, nous montrent que les choix du présent influencent assurément les façons de percevoir le passé, et vice-versa. Pour l'historien ou le sociologue, cette réalité implique que la mémoire et son poids symbolique, nouveaux objets d'étude en histoire depuis les années 1970², sont des sujets « chauds » qui polarisent les citoyens, qu'ils agissent à titre individuel ou qu'ils militent au sein de groupes de pression ou d'intérêt. S'il est possible pour certains chercheurs de sauter dans la mêlée publique en adoptant une posture militante³,

d'autres tentent plutôt d'éclairer les débats actuels en historicisant les « batailles » mémorielles⁴ et en jetant la lumière sur le principal enjeu de ces luttes, celui de l'instrumentalisation des représentations du passé – en termes de valeurs, intérêts, référents identitaires, etc. – cristallisées dans des événements ou des personnages particuliers. C'est ici que les chercheurs en histoire politique se sentent interpellés. Produits de rapports de force présents au sein de la société civile, plusieurs « batailles » mémorielles trouvent leur écho dans le champ politique, mobilisent les élus et les forcent à prendre position. Les protagonistes du débat sont alors dans l'obligation de préciser les motivations qui sont au fondement de tel ou tel usage du passé. Évoqués en fonction des besoins et considérations du présent, les usages publics du passé⁵ peuvent ainsi devenir de véritables objets d'études donnant lieu à des analyses particulièrement fécondes⁶.

De la reconnaissance des torts aux luttes de représentations du passé

L'interprétation partisane du passé et les conflits mémoriels qui y sont rattachés ne sont pas nouveaux. Au Québec, la victoire du Parti libéral dirigé par Jean Lesage aux élections de 1960 ouvre la voie à une réinterprétation de la période duplessiste – et plus largement de la période 1840-1960 – dans laquelle la figure de Maurice Duplessis est associée à la représentation de la « grande noirceur »⁷. Au fur et à mesure que la Révolution tranquille fait son nid, la mémoire de celui qui dirigea la province de Québec pendant près de 20 ans est répudiée par plusieurs élus québécois – libéraux surtout – qui refusent même de lui rendre hommage par le biais de l'installation publique d'une statue à son effigie⁸. Il faudra attendre 1977, quelque temps après la victoire électorale du Parti québécois, pour que le premier ministre René Lévesque, pourtant un pourfendeur de la mémoire de Duplessis pendant les années 1960, fasse appel à de nouveaux usages du passé pour justifier la sortie des limbes de la statue de Maurice Duplessis et son installation sur le terrain de l'Assemblée nationale.

Des chercheurs ont observé la multiplication de ces enjeux mémoriels au cours des dernières décennies. Le phénomène ne serait pas étranger à l'accroissement du nombre de références identitaires – surtout à partir des années 1980 dans les sociétés occidentales – véhiculées par des groupes et mouvements sociaux ethniques, communautaires, à l'identité sexuelle, etc.⁹. L'affirmation identitaire et les revendications sociopolitiques que ces derniers mettent de l'avant font souvent appel à des interprétations du passé qui troublent l'ordre établi et la mémoire collective du groupe majoritaire. On entre alors dans ce que Tzvetan Todorov et Janna Thompson appellent les luttes pour la reconnaissance des torts causés à ces groupes dans un passé plus ou moins lointain, débouchant souvent sur des tenta-

tives d'obtenir réparation politique (excuses), monétaire (dédommagement) ou judiciaire (lois, chartes, etc.)¹⁰. L'ouverture partielle des démocraties occidentales à l'égard de ces groupes racisés, minorisés, opprimés ou victimes d'intimidation permet parfois à ces derniers d'obtenir une reconnaissance officielle des fautes qu'auraient commises les acteurs du passé et du présent, favorisant ainsi le processus de réconciliation qui leur permettrait de se sentir désormais citoyens à part entière¹¹. Les groupes s'estimant lésés – parce qu'ils n'ont toujours pas obtenu reconnaissance des torts ou réparation, ou parce qu'ils jugent subir toujours de l'oppression ou de l'intimidation malgré les politiques de réconciliation de l'État – n'hésitent pas à faire appel à des usages du passé pour critiquer des composantes actuelles de la mémoire publique commune¹². Même chose du côté de certains groupes et individus issus de la majorité qui contestent parfois les nouveaux rapports mémoriels mis de l'avant par les autorités publiques et les nouvelles références identitaires qui en découlent¹³. Les batailles mémorielles et identitaires qui se déploient dans l'espace public alimentent alors le jeu partisan.

Regards sur ces enjeux: des réflexions pour comprendre et non juger

Que peuvent faire les historiens et les sociologues devant pareilles « batailles » mémorielles? Doivent-ils garder une neutralité absolue en s'éloignant des débats de la Cité, enfermés dans leur tour d'ivoire universitaire, ou au contraire investir l'espace public et médiatique, voire le champ politique, en s'engageant à soutenir telle ou telle vision du passé, tels ou tels groupes (pour ou contre le déboulonnage, par exemple)? Ni l'un, ni l'autre. Les chercheurs ont le devoir d'éclairer le contexte historique et sociologique entourant les enjeux mémoriels, ce qui les force ainsi à être sensibles aux luttes de valeurs et représentations entourant les usages du passé. Ce faisant, ils doivent mettre de l'avant le projet de comprendre le passé et non celui de le juger¹⁴, étant plutôt dans l'action de « se rappeler » que celle de « commémorer ». En historicisant ainsi les enjeux mémoriels, ils tentent de contextualiser les choix et orientations passés et de jeter un éclairage sur les liens qu'entretiennent ceux-ci avec les impératifs du présent. En proposant des clés d'interprétation de la situation passée et présente, leur « engagement » se veut alors tourné vers une meilleure interprétation du bien commun mise de l'avant par les différents acteurs de la société.

L'objectif du présent dossier thématique est de rassembler des textes de réflexion – sous la forme d'essais – permettant d'historiciser et de mieux éclairer les enjeux de mémoire qui traversent les sociétés occidentales. Il s'agit ici d'offrir un portrait analytique des fondements idéologiques de ces « batailles » mémorielles, de contextualiser leur apparition et

leurs transformations dans le temps, et d'expliquer les motifs et les déterminations du recours à la mémoire publique consensuelle et respectueuse des différences identitaires.

Les deux premiers textes sont de nature théorique. Ils s'intéressent non seulement à l'expérience québécoise, mais aussi à celle plus générale des sociétés occidentales. En schématisant et conceptualisant les batailles mémorielles actuelles sous la forme d'un conflit de « postures », le sociologue Joseph Yvon Thériault analyse dans un premier temps l'idéologie derrière la posture « passéiste » et son antagoniste, la posture « présentiste », tout en montrant à quel point elles enferment les citoyens dans des modes de pensée et d'action qui se détachent des préoccupations présentes ou qui empêchent de faire société. Dans un deuxième temps, Thériault propose une « réponse sociétale » qui devrait « comprendre la mémoire comme tradition vivante » en lui offrant un cadre pluraliste dans lequel elle peut se penser. Quant à lui, le sociologue Jacques Beauchemin pose une question apparemment simple, mais vertigineuse en réalité : pourquoi se souvenir ? Constatant d'abord une crise de l'histoire manifeste au « manque » d'histoire, tout autant qu'à l'« excès » d'histoire et à la « mauvaise » histoire, Beauchemin se demande à quoi devrait servir l'histoire dans une société comme la nôtre traversée par la concurrence des mémoires. Il en arrive à la conclusion que les sociétés humaines ont besoin de se représenter comme sujet collectif et de s'inscrire dans la durée pour pouvoir se donner un projet. C'est parce que leur être-ensemble est fragile qu'elles doivent constamment se rappeler à elles-mêmes ce qui les constitue comme sujet par-delà les forces de la fragmentation et de l'individualisme.

Les deux derniers textes du dossier s'appuient sur des études de cas de controverses publiques entourant l'érection ou le déboulonnage de monuments afin d'élargir la réflexion et de proposer des approches nuancées. Dans une analyse éclairante des conflits et transformations des mémoires de la guerre civile américaine depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'historienne Marise Bachand montre que la « mémoire [sudiste] de la Cause perdue » se voit contestée dès le début du XX^e siècle par celle de la « réconciliation » entre le Nord et le Sud, elle-même critiquée par de plus en plus de citoyens noirs dans les années 1960 qui mettent de l'avant une « mémoire de l'émancipation ». En constatant que les débats mémoriels d'aujourd'hui reposent sur ces trois types de mémoire dont leurs défenseurs respectifs « proposent une vision souvent tronquée du passé », elle suggère alors une voie d'apaisement, consistant à percevoir les monuments « comme des suggestions » d'interprétation du passé à offrir aux citoyens, et non pas « comme des injonctions » qui forcent ces derniers à n'adhérer qu'à une seule mémoire collective. Enfin, le texte de la sociologue Svetla Koleva nous offre une analyse éclairante du cas bulgare et des conflits mémoriels – tant sur le plan des monuments souhaités que des

pratiques mises de l'avant – qui s'y déroulent. Entre la destruction du monument communiste à la gloire de la Bulgarie, l'érection d'un nouveau monument en l'honneur des soldats bulgares et les activités et initiatives mémorielles de toutes sortes souvent associées aux groupes identitaires voulant conserver «l'authentique esprit bulgare», elle montre comment ces enjeux mémoriels s'érigent en controverses et paralysent en quelque sorte la mise en scène d'un «passé commun». C'est ainsi que Koleva en appelle à une réflexion plus générale de la part des chercheurs en sciences humaines pour trouver un moyen de résoudre «la question de l'articulation [...] entre les valeurs hétéroclites» qui cherchent à influencer la définition de la «mémoire commune».

Remerciements

Ce dossier est tiré d'une table ronde intitulée «Monuments et mémoire» qui s'est déroulée le 30 novembre 2017 à l'UQAM. Organisée par les membres du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ) et présidée par le professeur Jacques Beauchemin (UQAM), la table ronde a réuni cinq historiens et sociologues dont les champs de spécialisation variés ont pu permettre d'aborder les expériences québécoises, canadiennes, états-uniennes et européennes: Marise Bachand (UQTR), Frédéric Bastien (Collège Dawson), Pierre-Luc Brisson (UQAM), Svetla Koleva (Académie bulgare des sciences) et Joseph Yvon Thériault (UQAM).

Nous remercions le CRIDAQ de son important appui financier pour la publication du présent dossier. Le Centre de recherche a reconnu sans hésiter la pertinence de pérenniser, tout en les bonifiant, les réflexions présentées lors de la table ronde. À ce sujet, nous soulignons l'apport essentiel de Dominique Leydet, Olivier De Champlain et Joseph Yvon Thériault dans l'organisation de cette dernière.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. À ce sujet, voir entre autres Thomas Fraser, «Edward Cornwallis, Public Memory, and Canadian Nationalism», *ActiveHistory.ca*.
2. C'est notamment avec les travaux de Maurice Halbwachs (sociologue) que la mémoire collective est conceptualisée et qu'elle peut devenir un objet d'étude pour les chercheurs en sciences humaines et sociales. En France, c'est surtout grâce à Paul Ricoeur (philosophe) et Jacques LeGoff (historien), mais aussi et surtout à Pierre Nora (historien) avec son travail de défrichage sur les *Lieux de mémoire*, que les enjeux mémoriels et leurs poids symboliques deviennent des objets d'étude en histoire. Voir Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950, 167 p.; Jacques LeGoff, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, 409 p.; Pierre Nora, *Les lieux de mémoire. 3 tomes*, Paris, Gallimard, 1984-1992; Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, 676 p.

3. Comme l'explique l'historienne Marise Bachand dans le cas américain. Voir son texte dans le présent dossier.
4. Tels Pierre-Luc Brisson et Laurent Turcot qui se questionnent sur le rôle de l'historien dans les débats entourant les monuments historiques. Ils appellent à retourner dans le passé et se questionner «sur le contexte et les motifs politiques qui ont présidé à l'érection de ces statues, et sur leur compatibilité avec les valeurs que notre société entend aujourd'hui porter». Mais ce n'est pas tout: ils poursuivent leur réflexion en se tournant vers les rapports de force actuels et en se posant ainsi la question suivante: «à qui aujourd'hui profite leur maintien [des statues], d'un point de vue idéologique?». Afin d'avoir un portrait plus juste et de mieux comprendre les deux côtés de la médaille, on pourrait même ajouter à cette série de questionnements: à qui profite le démantèlement de ces statues? Voir Pierre-Luc Brisson et Laurent Turcot, «La bataille de l'histoire», section «Opinion», *La Presse* +, 5 septembre 2017, plus. lapresse.ca.
5. Les usages publics du passé sont définis par les historiens Martin Pâquet et Serge Dupuis comme «des *pratiques, des manières de faire*, avec lesquelles les êtres humaines s'inscrivent dans le temps et aménagent leur appartenance à un monde qui les concerne et les transcende». Cette «série de pratiques - pratiques rhétoriques, mais aussi symboliques, catégorielles, classificatrices ou commémoratives - [fait] référence à des représentations sociales d'un passé proche ou lointain.» Voir Martin Pâquet, «Amnistier le passé comme on enlève des bottes. Des usages publics du passé au Canada et au Québec contemporains», dans Martin Pâquet (dir.), *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains*, Montréal, Éditions Nota Bene, 2006, p. 17; Martin Pâquet et Serge Dupuis, «Faire son temps», dans Martin Pâquet et Serge Dupuis (dir.), *Faire son temps. Usages publics du passé dans les francophonies nord-américaines*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2018, p. 3.
6. Voir notamment les ouvrages collectifs dirigés par Martin Pâquet (*Faute et réparation..., op. cit.*) et Martin Pâquet et Serge Dupuis (*Faire son temps..., op. cit.*). Voir aussi certaines études récentes, dont Antoine Brousseau Desaulniers, *L'évolution du débat politique québécois en regard de la question constitutionnelle (1960-1971)*, Mémoire de maîtrise en histoire, UQAM, 2016, 174 p.; Valérie Lapointe-Gagnon, *Penser et «panser» les plaies du Canada: le moment Laurendeau-Dunton, 1963-1971*, Thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2013, 380 p.; Jessica Riggi, «Lutte de représentations et question constitutionnelle à l'Assemblée nationale, 1985-1991. Le passé en tant qu'arme rhétorique», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 25, n° 3, printemps 2017, p. 59-77.
7. À ce sujet, voir Xavier Gélinas, «Duplessis et ses historiens, d'hier à demain», dans Xavier Gélinas et Lucia Ferretti (dir.), *Duplessis. Son milieu, son époque*, Québec, Septentrion, 2010, p. 19-35; Sébastien Parent, *L'historiographie de la Révolution tranquille et ses rapports à la mémoire canadienne-française: 1960 à aujourd'hui*, Thèse de doctorat (histoire), UQAM, 2013, 357 p. (notamment les pages 136-137).
8. L'Union nationale avait commandé une statue en son honneur et souhaitait la faire installer sur les terrains du Parlement. Or, le gouvernement Lesage refusa la demande et cacha la statue, et les gouvernements successifs de

- Johnson, Bertrand et Bourassa ne feront rien pour changer la donne. À ce sujet, voir Gaston Deschênes, « Le monument Duplessis », dans Xavier Gélinas et Lucia Ferretti (dir.), *Duplessis son milieu, son époque*, Québec, Septentrion, 2010, p. 389-400. Voir aussi Fernand Harvey, « La commémoration à Québec, 1828-2012 », *Les Cahiers des Dix*, n° 66, 2012, p. 269-322.
9. Jacques Beauchemin, *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, Montréal, Athéna Éditions, 2007, 224 p.
 10. Voir Janna Thomson, *Taking Responsibility for the Past: Reparation and Historical Justice*, Cambridge (Angleterre), Polity Press, 2002 ; Tzvetan Todorov, *Mémoire du mal, tentation du bien : enquête sur le siècle*, Paris, Robert Laffont, 2000, p. 127-132.
 11. Pensons notamment aux Canadiens d'origine japonaise qui ont obtenu la reconnaissance des torts de la part de l'État canadien, en 1988, pour les avoir détenus dans des camps d'internement et leur avoir confisqué leurs biens. Greg Robinson, *Un drame de la Deuxième Guerre. Le sort de la minorité japonaise aux États-Unis et au Canada*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2011, 317p. Radio-Canada a également fait un recensement de sept excuses officielles réalisées par l'État fédéral envers des groupes ou des individus depuis 1988, dont quatre ont eu lieu en 2016 et 2017 sous le gouvernement de Justin Trudeau. Voir « Toutes ces fois où le Canada s'est excusé », *Ici Radio-Canada*, 28 novembre 2017, ici.radio-canada.ca.
 12. Comme c'est le cas des Afro-Américains – et de tous les citoyens américains qui les appuient – et de la « mémoire de l'émancipation » qu'ils ont mis de l'avant pour justifier le déboulonnage de statues des généraux sudistes de la Guerre de Sécession. À ce sujet, voir le texte de Marise Bachand dans le présent dossier.
 13. C'est notamment le cas de l'historien Frédéric Bastien qui, dans son intervention à la table ronde du CRIDAQ, a contesté la pertinence du Mois de l'histoire des Noirs au Canada. Pour lui, il s'agit d'une volonté des autorités publiques de plaquer une perspective américaine à une histoire canadienne et québécoise qui n'a pourtant pas connu la société esclavagiste. Au sujet d'une critique de la « mémoire pénitentielle », entre autres avec l'exemple de la mémoire de l'esclavage au Canada, voir son entretien avec Mathieu Bock-Côté, « L'importance de l'histoire politique – entretien avec Frédéric Bastien », blogue, *Le Journal de Montréal*, 28 octobre 2013.
 14. Au sujet de l'opposition entre juger et comprendre, et du rôle de l'historien qui devrait pencher vers ce dernier, voir Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1997 [1949], p. 124-127. Sur la question du jugement et de ses liens inextricables avec la dimension symbolique, voir Antoine Garapon, *Bien juger. Essai sur le rituel judiciaire*, Paris, Odile Jacob, 1997.